

# **ACCORD D'INTERESSEMENT DANS LA BRANCHE RECOUVREMENT**

Commission de l'intéressement  
18 Avril 2016

## **RESULTATS 2015**

## I – LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT 2015 : 2,5 % DE LA MASSE SALARIALE HORS CHARGES

Pour l'année 2015, le montant de la masse salariale hors charges s'élève à 516,8 millions d'€.

La masse globale d'intéressement maximale est de 12,92 millions d'€, répartie en une part nationale (40%) et une part locale (60%) d'intéressement. Elle est en diminution de 2% par rapport à 2014.

	Année 2015	Année 2014	Année 2013	Année 2012	Année 2011	Année 2010
Masse salariale brute	516,83 M€	527,39 M€	539,02 M€	528,9 M€	518,41 M€	502,39 M€
Masse globale d'intéressement	12,92 M€	13,18 M€	13,47 M€	13,22 M€	12,96 M€	12,56 M€
Part nationale (40%)	5,17 M€	5,27 M€	5,39 M€	5,29 M€	5,18 M€	5,02 M€
Part locale (60%)	7,75 M€	7,91 M€	8,08 M€	7,93 M€	7,78 M€	7,54 M€

## II- NOMBRE DE SALARIES ELIGIBLES A L'INTERESSEMENT

Le nombre de salariés (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement de la branche recouvrement (ACOSS, URSSAF, CERTI, CGSS, CCSSL et CSS) s'établit à 13489 en 2015 contre 13 684 en 2014.

Le montant maximal théorique par ETP s'établit ainsi à 957,85 €, un niveau légèrement inférieur à celui de 2014.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Montant maximal théorique par ETP<sup>1</sup></b>	957,85 €	963,50 €	964,2 €	930,77 €	917,46 €	852,18 €
Part individuelle nationale maximale	383,14 €	385,40 €	385,68 €	372,31 €	366,98 €	340,87 €
Part individuelle locale maximale	574,71 €	578,10 €	578,52 €	558,46 €	550,48 €	511,31 €

<sup>1</sup> Il s'agit d'un montant brut avant déductions CSG et CRDS

### III – MESURE DE LA PERFORMANCE : L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2015

#### 1 – LA PERFORMANCE NATIONALE - PART NATIONALE D'INTERESSEMENT

La performance nationale est déterminée en fonction des résultats obtenus par la branche Recouvrement sur un ensemble de 10 indicateurs nationaux liés aux grands objectifs de la COG 2014-2017. Une pondération est appliquée à chacun des indicateurs.

Ainsi, le **coefficient de performance nationale pour l'exercice 2015 s'établit à 68,5%**.

	Pondération	Coefficient de performance
<b>Coefficient national de performance</b>		<b>68,51%</b>
Note de satisfaction	10%	77,50%
Solde des crédits à affecter	10%	100,00%
Taux d'intégration des débits	10%	92,00%
Intensité de la politique amiable	10%	100,00%
Taux de couverture RG	10%	14,00%
Montant des redressements LCTI	10%	100,00%
Taux de non-conformité de la répartition	10%	0,00%
Taux de couverture des dispositifs de maîtrise des risques	10%	12,50%
Taux de féminisation des ADD	10%	89,06%
Nombre de comptes actifs pondérés par ETP	10%	100,00%

La part nationale d'intéressement est obtenue en appliquant à la masse nationale le coefficient de performance nationale. La part nationale d'intéressement s'élève donc à 3,541 millions d'€.

**La part individuelle nationale est de 262,47 euros.**

La performance est en nette baisse par rapport à 2014 (84,59% en 2014), et entraîne une diminution du montant de la part individuelle nationale pour cette année.

## 2- LA PERFORMANCE LOCALE DES ORGANISMES - PART LOCALE D'INTERESSEMENT – BRANCHE RECOUVREMENT

En fonction des résultats 2015 des indicateurs de l'intéressement, chaque organisme se voit attribuer un coefficient de performance locale, qui détermine le montant d'intéressement attribué.

### 21 – Les résultats globaux de la branche Recouvrement

Pour l'année 2015, ceux-ci varient de 77,5% à 97,6%. La moyenne des performances locales s'établit à 90,9% tous organismes confondus (y compris part Recouvrement des CGSS, de la CMAF, de la CCSS de Lozère et de la CSS Mayotte).

La prime d'intéressement au titre de la part locale s'établit ainsi entre 453,2 € et 561,2 € (hors CGSS, CMAF, CCSS de Lozère et CSS Mayotte).

#### La performance locale des 37 organismes

Nombre d'organismes			
Performance locale	URSSAF, CGSS, CCSS, CSSM, CMAF	CERTI	ACOSS
Inférieure à 50%	0	0	0
Compris entre 50% et 60%	0	0	0
Compris entre 60% et 70%	0	0	0
Compris entre 70% et 80%	2	0	0
Compris entre 80% et 90%	12	0	0
Compris entre 90% et 100%	15	7	1
Egale à 100%	0	0	0
Total	29	7	1

(\*) Pour la CMAF, la CCSS de Lozère, la CSS de Mayotte et les CGSS, seul est ici pris en compte le coefficient de performance relatif à l'activité « Recouvrement ». Pour les Urssaf avec centre national, le calcul est opéré en intégrant les résultats du centre national, selon les modalités fixées par l'annexe technique au protocole d'intéressement.

### 22 – Les URSSAF, CGSS, CMAF, CCSS Lozère et CSS Mayotte

La performance locale de ces organismes se détermine à travers 12 indicateurs. Chaque indicateur fait l'objet d'une pondération.

Les coefficients de performance locaux se situent dans une fourchette de 77,5% à 97,6%

Hors organismes multi-branches, le montant de primes locales varie de 453,2 € à 561,2 €. La moyenne des montants individuels s'établit à 520,9 €, à un niveau proche de l'an passé (525 € en 2014). La moyenne des primes totales (part locale + part nationale) perçues par les salariés des URSSAF sera ainsi d'environ 783,4 €, un niveau inférieur à celui versé en 2014 (851 €).

INDICATEURS	Pondération	Nombre d'organismes dont la performance est :		
		100%	inférieure à 100%	dont nulle
Taux de décroché	10%	26	2	0
Taux de respect du délai de réponse aux courriels	10%	28	0	0
Qualité de la réponse	10%	28	0	0
Taux de dématérialisation des paiements des TI en nombre de comptes	10%	2	26	2
Taux de conformité Siret-Ape	5%	26	1	0
Taux de récupération des créances à 100 jours en nombre	10%	22	6	0
Taux de redressement positif des cotisations contrôlées	10%	16	12	3
Fréquence des redressements LCTI	10%	24	3	0
Nombre de jours de retard des remontés des balances	5%	26	2	1
Qualité de vidage des comptes	10%	22	6	2
Taux de respect de la planification statistique	5%	26	2	0
Evolution du nombre de kilomètres parcourus	5%	19	3	2

### **23- Les CENTRES NATIONAUX**

La performance locale des centres nationaux se détermine à travers 3 ou 4 indicateurs relatifs à la qualité de service et la dématérialisation des déclarations. Chaque indicateur est pondéré.

Les coefficients de performance propres aux centres nationaux varient de 89,4% à 100%. Ces coefficients de performance sont ensuite intégrés au coefficient de performance de l'Urssaf gestionnaire du centre national, selon une moyenne pondérée en fonction des effectifs affectés au centre national et à l'Urssaf seule.

Centres nationaux	Coefficient de performance local
CNCESU (Urssaf Rhône-Alpes)	96,09%
Centre Pajemploi (Urssaf Auvergne)	100,00%
Centre TESE (Urssaf d'Aquitaine)	100,00%
Centre TESE (Urssaf d'Ile-de-France)	89,49%
Centre CEA (Urssaf Nord-pas-de-Calais)	100,00%

### **24- Les CERTI**

La performance locale des centres informatiques se détermine à travers 7 à 8 indicateurs en fonction des particularités des centres. Chaque indicateur est pondéré.

La DSI de Paris est intégrée depuis 2010 dans le dispositif d'évaluation de la performance de l'URSSAF d'Ile-de-France, selon le même principe que la performance des centres nationaux. Ses résultats sont évalués comme l'ensemble des CERTI, à l'exception des kilomètres parcourus.

Les coefficients de performance locale se situent dans une fourchette allant de 92,6% à 95,7% Les montants de prime locale sont ainsi compris entre 532,3 € et 550,2 € (hors DSIP). Le montant moyen de la prime individuelle totale (part locale + part nationale) que percevront les salariés des CERTI s'établit à 810,1 €.

INDICATEURS	Nombre d'organismes dont la performance est :				
	Type de résultat	Certi concernés	100%	Inférieure à 100%	dont nulle
Taux de disponibilité des SI	Collectif	Tous certis	8	0	0
Composite de performance éditique	Collectif	Tous certis	8	0	0
Taux de résolution des incidents majeurs en moins de 5 H	Collectif	Tous certis	0	8	0
Taux de respect du plan de charge prévu au PIA	Collectif	Tous certis	8	0	0
Mise en œuvre des prestations forfaitaires d'étude et développement	Individuel	Tous certis	neutralisé		
Note du référentiel informatique	Individuel	Tous certis	7	1	0
Respect des orientations nationales en termes de recrutement	Collectif	Tous certis	8	0	0
Réduction du nombre de kms parcourus	Individuel	Tous certis sauf DSIP	7	0	0

## 25 – L'Agence Centrale

Le coefficient de performance locale de l'ACOSS se mesure à travers 5 indicateurs. Chaque indicateur est pondéré. Le coefficient de performance locale s'établit à 95,7% et le montant individuel est de 550,3 €.

	Pondération	Coefficient de performance
Coefficient de performance global ACOSS		95,76%
Coefficient de performance moyen des organismes	37,5%	91,14%
Taux d'avancement des projets majeurs	37,5%	98,33%
Délai de notification comptable mensuelle	5,0%	94,22%
Taux d'optimalité de la gestion de trésorerie	15,0%	100,00%
Réduction du nombre de kms parcourus	5,0%	100,00%

## III - LA PRIME D'INTERESSEMENT 2015

Tous les salariés des organismes de la branche Recouvrement (hors CGSS, CMAF, CCSSL et CSSM, les organismes multi-branches faisant l'objet d'un calcul spécifique) percevront une prime d'intéressement 2015 comprise entre 703€ et 818,9€.

Prime d'intéressement 2015	Nombre d'organismes (*)
Inférieure à 750 €	4
Comprise entre 750 € et 800 €	11
Comprise entre 800 € et 850 €	15
Supérieure à 850 €	0

\*URSSAF, CERTI, ACOSS

#### IV – LE TAUX D'UTILISATION DE LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT

	Année 2015 (Montants)
<b>Masse globale d'intéressement maximale (1)</b>	12 920 800
<b>Part nationale distribuée (2)</b>	3 540 608
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	3 328 720
CGSS, CCSS, CSSM et CMAF <sup>(*)</sup>	211 888
<b>Part locale distribuée (3)</b>	7 134 538
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	6 715 926
CGSS, CCSS, CSSM et CMAF <sup>(*)</sup>	418 612
<b>Masse d'intéressement distribuée (4) =(2) +(3)</b>	10 675 146
Dont,	
ACOSS, URSSAF, CERTI	10 044 646
CGSS, CCSS et CMAF <sup>(*)</sup>	630 500
<b>Taux d'utilisation (4) /(1)</b>	82,62%

(\*) Part recouvrement uniquement

## V - Montant des primes d'intéressement 2015 par organisme et évolution par rapport à 2014

Organismes	Coefficient de performance locale 2015	Prime part locale 2015	Coefficient de performance nationale 2015	Prime part nationale 2015	Prime 2015	Rappel prime 2014	Prime 2015 par rapport à 2014
<b>Urssaf</b>							
ALSACE	95,58%	549,33	68,51%	262,47	811,81	864,94	↓
AQUITAINE	97,66%	561,26	68,51%	262,47	823,73	904,11	↓
AUVERGNE	89,57%	514,76	68,51%	262,47	777,24	876,57	↓
BASSE-NORMANDE	96,99%	557,42	68,51%	262,47	819,89	894,46	↓
BOURGOGNE	85,04%	488,71	68,51%	262,47	751,18	784,63	↓
BRETAGNE	93,95%	539,94	68,51%	262,47	802,41	871,99	↓
CENTRE	86,05%	494,54	68,51%	262,47	757,02	811,81	↓
CHAMPAGNE-ARDENNES	94,43%	542,70	68,51%	262,47	805,18	878,21	↓
CORSE	78,86%	453,23	68,51%	262,47	715,70	791,97	↓
FRANCHE-COMTE	86,59%	497,66	68,51%	262,47	760,13	888,47	↓
HAUTE-NORMANDE	96,82%	556,44	68,51%	262,47	818,91	855,15	↓
ILE-DE-FRANCE	90,01%	517,32	68,51%	262,47	779,80	857,40	↓
LANGUEDOC-ROUSSILLON	92,49%	531,55	68,51%	262,47	794,02	835,00	↓
LIMOUSIN	89,33%	513,38	68,51%	262,47	775,85	881,83	↓
LORRAINE	93,25%	535,93	68,51%	262,47	798,40	880,72	↓
MIDI-PYRENEES	92,65%	532,47	68,51%	262,47	794,94	883,11	↓
NORD-PAS-DE-CALAIS	83,81%	481,67	68,51%	262,47	744,14	843,31	↓
PACA	95,25%	547,42	68,51%	262,47	809,89	821,58	↓
PAYS-DE-LA-LOIRE	90,22%	518,48	68,51%	262,47	780,96	817,80	↓
PICARDIE	84,40%	485,06	68,51%	262,47	747,53	787,02	↓
POITOU-CHARENTAIS	83,82%	481,72	68,51%	262,47	744,20	840,34	↓
RHONE-ALPES	97,41%	559,81	68,51%	262,47	822,28	871,16	↓
<b>Organismes multi-entités</b>							
GUADELOUPE	94,64%	543,92	68,51%	262,47	806,39	771,64	↗
GUYANE	85,05%	488,80	68,51%	262,47	751,28	770,28	↓
MARTINIQUE	95,25%	547,43	68,51%	262,47	809,91	904,11	↓
REUNION	88,06%	506,07	68,51%	262,47	768,55	840,55	↓
MAYOTTE	77,50%	445,40	68,51%	262,47	707,87	557,35	↗
CMAF	81,04%	465,73	68,51%	262,47	728,21	757,89	↓
LOZERE	84,56%	485,97	68,51%	262,47	748,44	751,39	↓
<b>Centres informatiques</b>							
Certi Caen	95,73%	550,19	68,51%	262,47	812,66	844,95	↓
Certi Toulouse	95,73%	550,19	68,51%	262,47	812,66	812,01	↗
Certi Nantes	95,73%	550,19	68,51%	262,47	812,66	844,95	↓
Certi Nancy	95,73%	550,19	68,51%	262,47	812,66	833,39	↓
Certi Lyon	95,73%	550,19	68,51%	262,47	812,66	797,54	↗
Certi Lille	92,62%	532,31	68,51%	262,47	794,78	812,57	↓
Certi Marseille	95,73%	550,19	68,51%	262,47	812,66	842,63	↓
<b>Caisse nationale</b>							
Acoss	95,76%	550,36	68,51%	262,47	812,83	879,27	↓